



Compte rendu du Conseil Municipal du 07 avril 2022

Séance ordinaire

Président de séance : Monsieur MERCIER Philippe, Maire,

Conseillers présents : Mesdames, BESSON PRIEUX Joëlle, GEORGES Christelle, HERD SMITH Viviane, LOISON Brigitte, MAPELLI-ZEIGER Nadine.

Messieurs KALPALIYEV Kamran et VILLA Adrien

Absente excusée : Madame MARCINIAK Ondine

Secrétaire de séance : Monsieur VILLA Adrien

Début du conseil municipal à 20h00.

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion des différents budgets :

Les comptes de gestion établis par le service des impôts et les comptes administratifs qui résultent de notre propre comptabilité sont identiques.

Sur le budget fonctionnement communal :

Dépenses : 263 766,06€

Recettes : 462 463,79€

Le budget fonctionnement communal est approuvé à l'unanimité.

Sur le budget investissement communal :

Dépenses : 72 309,26€

Recettes : 21 263,78€

Le budget investissement communal est approuvé à l'unanimité.

Le résultat de clôture excédentaire de la section fonctionnement à l'issue de l'exercice 2021 s'établit à 198 697,73 €

Le résultat de clôture déficitaire de la section investissement à l'issue de l'exercice 2021 s'établit quant à lui à 51 045,48€

Soit un résultat global de 147 652,25 €

Le compte de gestion du budget communal est approuvé à l'unanimité.

Sur le budget fonctionnement du clos St Hubert :

Dépenses : 520€

Recettes : 51 968,05€

Le budget fonctionnement du Clos St Hubert est approuvé à l'unanimité.

Sur le budget investissement du clos St Hubert :

Dépenses : 2 320,00€

Recettes : 2 320,00€

Le budget investissement du Clos St Hubert est approuvé à l'unanimité.

Le résultat de clôture excédentaire de la section fonctionnement à l'issue de l'exercice 2021 s'établit à 51 448,05 €

le résultat de clôture de la section investissement à l'issue de l'exercice 2021 s'établit quant à lui à 0 €

Soit un résultat global de 51448,05 €

Le compte de gestion du comptable public du Clos St Hubert est approuvé à l'unanimité.

Sur le budget fonctionnement eau :

Dépenses : 34 334,59€

Recettes : 40 100,37€

Le budget fonctionnement eau est approuvé à l'unanimité.

Sur le budget investissement eau :

Dépenses : 22 498,95€

Recettes : 57 198,47€

Le budget investissement eau est approuvé à l'unanimité.

Le résultat de clôture excédentaire de la section fonctionnement à l'issue de l'exercice 2021 s'établit à 5 765,78 €

Le résultat de clôture excédentaire de la section investissement à l'issue de l'exercice 2021 à 34 699,52 €

Soit un résultat global de 40 465,30 €

Le compte de gestion du comptable public du budget eau est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des comptes administratifs des différents budgets :

Les écritures du compte de gestion fournies par l'administration fiscale et celles du compte administratif émanant de notre propre comptabilité sont rigoureusement identiques.

Monsieur le Maire quitte le conseil le temps pour Madame Besson, qui prend la présidence de séance, de faire voter les budgets administratifs.

L'ensemble des budgets a été voté à l'unanimité.

Monsieur Mercier reprend la présidence du conseil municipal.

4. Affectation de résultats des différents budgets :

L'affectation des résultats des budgets eau, communal et du Clos St Hubert ont été approuvées à l'unanimité.

5. Vote des taxes locales :

Les taux d'impositions des différentes taxes locales restent inchangés, à savoir 10,31% pour le foncier bâti et 122,37% pour le foncier non bâti.

Le conseil municipal a choisi de ne pas augmenter les taxes locales cette année pour ne pas impacter le pouvoir d'achat des habitants qui est déjà suffisamment mis à mal dans la période actuelle.

6. Vote des subventions

Des subventions ont été proposées comme suit :

- 1 500€ pour le fonctionnement du CCAS.
- 14 500€ pour le budget eau

- 800 € pour la Fondation John Bost, association de personnes handicapées employées dans le cadre de la gestion d'espaces verts. Cette subvention est supérieure aux années précédentes, en remerciement du travail considérable effectué et à venir sur l'entretien de certains massifs communaux.

Le conseil municipal approuve ces subventions à l'unanimité.

7. Vote des budgets primitifs des différents budgets :

Sur le budget communal :

Recettes et dépenses sont en équilibre pour un montant de 532 626,45 € pour le fonctionnement et 367 839,38 € pour l'investissement.

Sur le budget eau :

Recettes et dépenses sont en équilibre pour un montant de 46 478,65 € pour le fonctionnement et 46 878,17 € pour l'investissement.

Sur le budget du Clos St Hubert :

Recettes et dépenses sont en équilibre pour un montant de 467 448,05 € pour le fonctionnement et 300 000 € pour l'investissement.

Les budgets ont été adoptés à l'unanimité, précisons qu'ils sont consultables en mairie.

8. Délibération pour le transfert de l'excédent partiel du budget du lotissement au budget communal :

Un prêt de 150 000 € pour la réfection du toit de l'église avait été souscrit par le passé, et ce dernier est arrivé à échéance l'année dernière. Repoussé d'un an, il était obligatoire qu'il soit honoré cette année.

Pour pouvoir clôturer le budget 2021, il était nécessaire qu'un excédant de 51 000 € au budget du Clos Saint Hubert vienne combler le déficit du budget communal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce transfert d'excédant du budget lotissement au budget communal.

9. Délibération concernant le prix de vente de la parcelle n°7

Le conseil approuve à la majorité la vente de la parcelle n°7 au prix proposé.

10 Suite à la modification des statuts du SIERC, nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au lieu de deux.

Mme BESSON Joelle est nommée titulaire et Mme MAPELLI-ZEIGER Nadine sera sa suppléante.

11 Questions diverses.

- Des irrégularités ont été soulevées concernant des clôtures occultantes qui ne respectent pas le Plan Local d'Urbanisme. Une réflexion est nécessaire pour une application plus stricte du PLU afin de préserver l'harmonie des habitations dans le village et pour envisager d'éventuelles modifications des règles d'urbanisme notamment pour le Clos St Hubert. La séance est levée à 21h00

Le Maire,

Philippe MERCIER